



COMMISSION D'APPEL DU 2 DECEMBRE 2014

Membres présents : Jean-Paul COURCOUX ; Jean-Jacques GICQUEL ; Jean-Claude GUENEGOU ; Gwenaël GOUERAN ; Pierre-Yves NICOL ; Rémy MOULIN.

APPEL de Plouisy US sur décision de la commission sportive du 14/10/2014. Match Pleubian Pleumeur As 1 / Plouisy Us 1, D1 groupe A du 29/09/2014. Match arrêté à la 80^{ème} minute. Audition en discipline le 9/10/2014. Décision de la commission sportive du 14/10/2014 : homologation du résultat.

Audition de :

- ⇒ Mr Marcel LE BIHAN (arbitre assistant de Plouisy Us), lic. N° 220031663
- ⇒ Mr Jérémy LE VAILLANT (capitaine de Plouisy Us), lic. N° 2257723250
- ⇒ Mr Bernard LE GAC (Président de Plouisy Us), lic. N° 2290188382
- ⇒ Mr LECORRE Virgil (joueur de Pleubian Pleumeur As), lic. N° 2546547634
- ⇒ Mr Patrice BRIAND (arbitre assistant de Pleubian Pleumeur As), lic. N° 2290430526
- ⇒ Mr Jérôme MINOUS (joueur de Pleubian Pleumeur As), lic. N° 2210311700
- ⇒ Mr Stéphane BECHU (Dirigeant de Pleubian Pleumeur As), lic. N° 2210486690
- ⇒ Mr Jean-Christophe JOUAN (arbitre de la rencontre), lic. N° 2219601162

La Commission,
Reprend le dossier (déjà étudié le 15 Novembre 2014),
après avoir entendu les personnes citées ci-dessus,
retient l'envahissement du terrain par un spectateur de Pleubian à la 80^{ème} minute de jeu.
Cet évènement a contraint l'arbitre à arrêter la rencontre.
En conséquence, la rencontre n'ayant pas été à son terme,
Donne match à rejouer à la première date libre avec la présence d'un délégué officiel et rappelle l'entraîneur et les dirigeants de Pleubian Pleumeur As aux devoirs de leurs charges.

Le Président de la commission d'Appel

Rémy MOULIN